

RCS : ARRAS  
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01129  
Numéro SIREN : 823 921 788  
Nom ou dénomination : 2XL FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2022 sous le numéro de dépôt 6924

## **2XL FRANCE**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 427 500,00 €

Siège social : Adret du 116-117 Bâtiment LB1

Zone Logistique B

62119 DOURGES

823 921 788 RCS ARRAS

---

### **DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 28 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-huit avril,

La société ECS CORPORATE nv,  
représentée par son administrateur délégué, la société SOBELDER,  
elle-même représentée par Monsieur Philippe MATHIEU,  
agissant en qualité d'associée unique de la société 2XL FRANCE,

est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Président démissionnaire,
- Non-remplacement d'un Directeur Général démissionnaire,
- Modification du représentant permanent d'un Directeur Général,
- Révocation des délégations de pouvoirs et procurations antérieures,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie de la lettre de démission du président,
- La copie de la lettre de démission du Directeur Général,
- L'information du conseil d'administration de la société ECS CORPORATE nv pour la représentation permanente pour son mandat.

L'associé unique adopte les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission de la société IMMOPORTFOLIO représentée de manière permanente par Monsieur Pieter BALCAEN de ses fonctions de Président, avec effet le 28 avril 2022 et lui accorde une décharge intérimaire complète et inconditionnelle pour l'exécution de son mandat de Président.

L'associé unique confirmera le quitus de sa gestion de la société lors de la prochaine approbation des comptes annuels.

DS  
CDD

DS  
/

L'associé unique décide de pourvoir à son remplacement et nomme en qualité de Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société CHRIMARC,  
Société à responsabilité limitée de droit belge,  
dont le siège est fixé sis Scharphoutstraat 106, B-8380 BRUGGE (Belgique),  
immatriculée au Registre des personnes morales de GENT division BRUGGE sous le  
numéro 0465.939.401,  
et représentée par son administratrice, Madame Christine DE DIJCKER,  
comme représentant légal et permanent.

Le Président exercera son mandat conformément aux présents statuts.

La rémunération éventuelle du Président sera fixée par décision ultérieure.

Le président aura droit en outre au remboursement des frais de représentation et de déplacement de ses représentants, sur justificatifs.

*Madame Christine DE DIJCKER représentant la société nommée et en tant que représentant permanent dans l'exécution de ce mandat, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la Société et n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.*

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission de la société KPORTFOLIO représentée de manière permanente par Madame Kelly DE DIJCKER de ses fonctions de Directeur Général, avec effet le 28 avril 2022, lui accorde une décharge intérimaire complète et inconditionnelle pour l'exécution de son mandat de Directeur Général, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'associé unique confirmera le quitus de sa gestion de la société lors de la prochaine approbation des comptes annuels.

#### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir rappelé son mandat de Directeur Général, décide d'acter le remplacement du représentant permanent, Madame Christine DE DIJCKER, pour l'exercice de ce mandat, par Monsieur Philippe MATHIEU, avec effet le 28 avril 2022.

L'associé unique lui confirme la décharge intérimaire complète et inconditionnelle pour l'exécution de son mandat de représentant permanent de Directeur Général.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent, acte la révocation des délégations de pouvoirs et/ou de signature et autres procurations spéciales (et ce compris les procurations bancaires) antérieurement accordées par les sociétés IMMOPORTFOLIO et KPORTFOLIO.

DS  
CDD

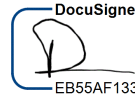
DS  
/

**CINQUIEME DECISION**

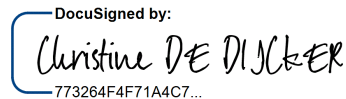
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

**La Société ECS CORPORATE**  
**Associée unique**  
**représentée par Monsieur Philippe MATHIEU**

DocuSigned by:  
  
EB55AF133F4E444...

**La Société CHRIMARC**  
**représentée par Mme Christine DE DIJCKER**  
**et acceptant le mandat de présidente**

DocuSigned by:  
  
773264F4F71A4C7...

Bon pour acceptation des fonctions de présidente